

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la Commission n° 96

chargée de l'examen du postulat de BÉRARD Marlène « **Pour prévenir le vol de vélos en ville de Lausanne** »

Rapporteur : M. Louis **DANA** (rempl. Mme Christine Goumaz)

Membres présents : Mme Marlyse **AUDERGON** (rempl. Mme Ariane Morin)
Mme Marlène **BÉRARD**
Mme Sarah **DE DEA** (rempl. M. Andrea Münger)
M. Henri **KLUNGE**
Mme Marisa **MAURER PUTALLAZ**
Mme Prisca **MORAND**
Mme Patrizia Deborah **MORI**
Mme Sarah **NEUMANN**
M. Roland **PHILIPPOZ** (rempl. M. Joël Teuscher)
M. Olivier **THORENS**
Mme Anaïs **TIMOFTE**
M. Vincent **VOUILLAMOZ**

Représentant de la Municipalité : M. Pierre-Antoine **HILDBRAND**

Notes de séance : Mme Chloé **AUGSBURGER**

Mercredi 29 mai 2024 – 17h00

Salle des commissions de l'Hôtel de Ville – place de la Palud 2, 1003 Lausanne

Le président ouvre la discussion générale et passe la parole à la postulante afin que cette dernière puisse expliquer les tenants et aboutissants de son texte.

Un fait s'impose : depuis quelques années, il y a à Lausanne plus de cyclistes, donc plus de vélos, et mécaniquement plus de vol de vélos. Si les assureurs peuvent se montrer conciliant lors d'un premier sinistre, cela est nettement moins vrai si les vols touchent plusieurs fois un même individu. Les contrats peuvent même être résiliés dans certains cas. Par ailleurs, on constate une grande difficulté pour les pouvoirs publics à retrouver les auteurs de vols. L'idée de la postulante est donc d'installer des caméras de surveillance qui viseraient strictement les emplacements destinés au parcage de vélos mis à disposition par la ville. Cela aurait un double avantage dans la mesure où ces caméras pourraient avoir un effet dissuasif contre la commission de d'autres type d'infractions. Ces caméras pourraient être installées sur des bâtiments publics propriétés de la ville.

Conscient de la problématique du vol de vélo, mais sans vouloir prendre position sur le fond du postulat en question, le conseiller municipal en charge évoque les tests qui ont été effectués avec les Vélobox proposés récemment par la ville. Il pense que cette solution pourrait tendre à faire diminuer les vols de vélos, à tout le moins pour les riverains qui ne seraient plus obligés de

Conseil communal de Lausanne

faire stationner leur véhicule dans la rue lorsqu'ils se trouvent à leur domicile.

Des voix au sein de la commission se font entendre pour dire être bien conscientes de la problématique du vol de vélos en ville de Lausanne, ce d'autant plus que les pouvoirs publics visent à faciliter la pratique du vélo par divers incitatifs. La solution proposée par ce postulat serait toutefois coûteuse, tant pour ce qui relève du matériel que de la formation que le personnel communal devrait acquérir pour mener à bien cette nouvelle mission. Cela pose par ailleurs des questions en matière de protection des données. Des commissaires présents relèvent d'ailleurs qu'ils sont fermement opposés à la multiplication des poses de caméras de surveillance.

D'autres commissaires se prononcent clairement en faveur du texte. Il est toutefois relevé que des pistes alternatives avaient été proposées devant le conseil, notamment le fait de proposer l'installation de puces dans les cycles afin que la police puisse les retracer et les retrouver après un vol. Ce système avait vu le jour et fonctionné pendant un temps, mais l'entreprise qui gérait ces puces a fait faillite. Il a dès lors semblé trop compliqué pour la ville de faire perdurer ce système à l'interne, sans le concours de l'entreprise susmentionnée. Le municipal en charge dresse par ailleurs une typologie de la maraude de vélo. On assiste ainsi à des vols d'usage et des vols plus organisés, avec des véhicules qui sont parfois revendus à l'étranger. Si ces derniers partent à l'étranger, il serait très compliqué de pouvoir continuer de les tracer. Il en va de même avec le vol de batteries pour vélos électriques. Pour ce qui est de la vidéosurveillance, il semble toujours compliqué d'évaluer les effets positifs que cette dernière peut avoir sur certains comportements. Dans un autre domaine, la ville avait par exemple fait l'expérience de l'installation de caméras temporaires autour de zones de dépose de déchets qui faisaient face à de nombreux dépôts non-conformes. A la connaissance du municipal présent, les services concernés avaient pu se réjouir d'une nette amélioration à la suite de cette expérience. Dans tous les cas, les zones de la ville fortement touchées par le vol de vélo le sont parfois par d'autres types de délits.

Certaines voix se prononcent pour l'exploration de pistes alternatives à la vidéosurveillance. Les Vélobox susmentionnées sont ainsi une piste à suivre très sérieusement. Il conviendra toutefois de savoir sur quel budget on pourra compter pour multiplier ce type d'installation. Par ailleurs, une campagne de sensibilisation devrait être menée par la police sur les bénéfices de l'usage d'un cadenas de qualité pouvant être utilisés sur les arceaux prévus à cet effet. D'autres commissaires se prononcent pour plus de responsabilité individuelle lorsque l'on est propriétaire d'un cycle. Lorsque l'on a un vélo, il convient de savoir le protéger ! On rétorque que, s'il faut certes faire preuve d'une certaine discipline pour son matériel, le rôle des pouvoirs publics est de protéger des vols, par tous les moyens nécessaires.

Mais au fond, quelle analyse peut-on faire des chiffres de vol de vélos à Lausanne et plus largement dans le canton de Vaud ? S'il est certes toujours très ennuyeux de se faire dérober son vélo, les chiffres lausannois et vaudois sont relativement bas en comparaison nationale. Cette réponse n'est pas satisfaisante pour certains commissaires présents. En effet, même si la vidéosurveillance permet d'éviter un vol, c'est déjà quelque chose de positif.

Le débat continue sur le pouvoir de dissuasion de la vidéosurveillance. Ainsi, selon certains, la présence d'une caméra n'empêche pas forcément la commission d'un crime ou d'un délit, singulièrement un vol de vélo. On peut notamment prendre l'exemple du Royaume-Uni, qui est un pays avec un maillage de surveillance vidéo très élevé. Cela n'empêche pas les sujets de sa majesté de faire face à un très important taux de vols de deux-roues.

Conseil communal de Lausanne

La discussion générale étant terminée, le président se propose de passer au vote quant à la prise en considération du texte de Mme Bérard. Cette dernière est refusée dans les proportions suivantes :

OUI : 3 voix

NON : 8 voix

ABS. : 2 voix

Constatant le refus de la prise en considération de ce postulat, le président remercie ses collègues, le municipal en charge ainsi que la personne chargée de la prise de note et lève la séance. Il est 17h40.

Lausanne, le 2 septembre 2024

Louis Dana
Rapporteur